

## **Bernard Hurreau, délégué du comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle**

« *Les travailleurs frontaliers ont l'impression d'être estampillés Covid-19* »

by Correspondances - jeudi, avril 23, 2020

<http://correspondances.fr/bernard-hurreau-delegue-du-comite-de-defense-des-travailleurs-frontaliers/>

Délégué du comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle pour le secteur de Forbach, Bernard Hurreau réagit aux nombreux témoignages de salariés est-mosellans s'estimant discriminés en Allemagne depuis le début de la crise du Covid-19.

Avec 12.000 adhérents parmi les 20.000 personnes employées en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat, le comité se trouve aux premières loges pour constater les ravages de la pandémie sur l'unité sarro-mosellane qui faisait naguère figure d'exemple.

**Deux grandes industries sarroises, l'équipementier ZF à Sarrebruck et le constructeur Ford à Sarrelouis, ont décidé ne pas réintégrer les travailleurs frontaliers lors de la reprise de leur activité. Comment interprétez-vous ces mesures, que trois députés mosellans (1) ont signalées à la ministre du Travail Muriel Pénicaud ?**

Il s'agit de décisions politiques prises dans la précipitation, dans le cadre d'une crise émotionnelle. En désignant le Grand Est comme zone à risque, l'institut de santé publique allemand Robert Koch a créé la peur et suscité des mesures radicales qui ne prennent en compte que le danger. Depuis, les travailleurs frontaliers ont l'impression d'être estampillés Covid-19.

Les exemples de ZF et de Ford, qui emploient chacun près d'un millier de salariés mosellans, ne sont malheureusement pas les seuls. Au cours de nos permanences téléphoniques, nous recevons des dizaines de témoignages émanant de salariés de grands groupes mais aussi de petites structures. A l'usine John Deere de Zweibrücken, par exemple, une note de service interdit aux travailleurs français de quitter les locaux pendant la pause méridienne. Dans des maisons de retraite et dans des crèches, les Françaises sont tenues de prendre leur température ou de porter des masques et des gants même là où on ne le demande pas à leurs collègues allemandes. Ces mesures sont clairement discriminatoires : il y a deux poids et deux mesures.

**Outre ces vexations, quelles sont pour les frontaliers les conséquences du repli les Länder voisins ?**

Les frontaliers qui ont pu continuer à travailler ont parfois dû parcourir jusqu'à 100 kilomètres par jour à cause de la fermeture de la plupart des points frontières. Ceux qui sont placés en chômage partiel sont confrontés à des réglementations différentes de celles de la France. Ils perçoivent en principe 60 % de leur salaire, mais en cas de chômage partiel, l'Allemagne prélève un impôt « fictif » de 10 %, en

contradiction avec l'avenant de mars 2015 (2) qui devait éviter la double imposition. Les frontaliers ne perçoivent donc que 50 % de leur salaire, sauf si leur entreprise leur accorde des compensations supplémentaires, comme c'est notamment le cas chez ZF.

Par ailleurs, les frontaliers dont les enfants ne sont pas malades, mais qui ne sont pas accueillis dans les crèches ou les écoles à cause du confinement, ne relèvent pas du chômage partiel. Ils n'ont pas d'autre choix que de prendre des congés ou de mobiliser leurs RTT. Quant aux Français qui effectuaient un, voire même deux « minijobs » de l'autre côté de la frontière, ils ne perçoivent aucune indemnité, puisque que sur leur salaire de 450 euros, ils ne cotisaient pas au chômage. La situation est aussi tragique pour les retraités qui ont leur compte bancaire en Allemagne. Depuis la fermeture des frontières, ils ne peuvent plus retirer d'argent. Sans le soutien de leur famille, ils ne pourraient pas survivre.

### **Quels soutiens les frontaliers ont-ils obtenu ?**

Nous regrettons de n'avoir entendu aucune prise de position de la part des syndicats allemands de la métallurgie. Notre comité a également interpellé la présidence du Land de Sarre, sans obtenir de réponse. Certains élus commencent à se mobiliser, mais il aurait fallu communiquer bien avant. Les travailleurs que nous entendons sont écœurés. Ils ont le sentiment d'avoir donné le meilleur d'eux-mêmes pendant 30 ans pour être traités comme de la merde, sans avoir obtenu ni suivi, ni soutien. De nombreux Allemands qui résident en France ont honte de leurs institutions et se disent malheureux.

Lors de sa visite du 21 avril sur le poste frontière de la Brème d'Or, le préfet de la Moselle se disait satisfait de la manière dont les choses se passent. Personne ne parle de ces gens en souffrance, que nous orientons parfois vers les cellules d'écoute et de soutien psychologique, tant ils paraissent démoralisés. On ne sait pas exactement qui a décidé quoi, notamment si certaines décisions n'ont pas été prises avec l'aval des politiques français. Jamais nous n'avons constaté un tel fossé entre les propos officiels et la réalité telle qu'elle est vécue au quotidien. Durant cette crise, les décideurs se sont discrédités.

### **Comment envisagez-vous la reprise des relations transfrontalières à l'issue de la crise ?**

Beaucoup de réactions resteront gravées dans les mémoires, avec des conséquences inévitablement négatives. La situation actuelle fait remonter des évocations de peste noire et des relents de peste brune.

Dans notre région, nous pensions que l'amitié franco-allemande était gravée dans le marbre. Dans notre esprit, rien ne pouvait détruire ces fondations fraternelles que nous portions très haut. Des « sachants » experts, des diseurs de vérité de tous poils sont passés par là pour nous rappeler qu'on peut divorcer des meilleurs traités et des meilleures intentions. Les politiques ont raté le coche, mais je crois en le bon sens et en l'intelligence des gens simples pour remettre les choses d'équerre. Après la Deuxième Guerre mondiale, la réconciliation est née de citoyens portés par leur propre volonté d'échange et de compréhension de l'autre.

(1) **Nicole Trisse**, députée de la 5ème circonscription de la Moselle, **Christophe Arrend**, député de la 6ème circonscription de la Moselle et **Hélène Zannier**, députée de la 7ème circonscription de la Moselle.

(2) L'avenant du 31 mars 2015 à la convention du 21 juillet 1959 avec l'Allemagne vise entre autres à éviter les doubles impositions en contrepartie du versement par la France d'une compensation financière

annuelle.

Propos recueillis par Pascale Braun